

STOCK

Alain Guédé
Hervé Liffra

Péril sur la Chiraquie

PÉRIL SUR LA CHIRAQUIE

Péril sur la Chiraquie

Alain Guéret, L'infestation mondiale, avec Serge
 Bauman, Éditions L'Asie, 1982

Histoire L'Asie et les pays de l'Asie, Éditions
 L'Asie, 1982

8
 D2 MON
 871

Des mêmes auteurs

Alain GUÉDÉ / Hervé LIFFRAN, *La Razzia, enquête sur les fausses factures et les affaires immobilières du RPR*, Stock, 1995.

Alain GUÉDÉ, *L'Information manipulée*, avec Serge Bauman, Éditions RPP, 1980.

Hervé LIFFRAN, *Les Paris de Chirac*, Éditions Ramsay, 1988.

Alain Guédé / Hervé Liffran

Péril sur la Chiraquie

Stock

DL-14111.1996 42737

Alain Ollivier / Éditions Stock

Alain Ollivier / Éditions Stock
la Chanson
Alain Ollivier / Éditions Stock
Paris, France / 1996

Tous droits réservés pour tous pays.

© 1996, Éditions Stock.



Prologue

L'impromptu de l'Élysée

Il est près de onze heures et demie, ce samedi matin 11 mai 1996, quand Jacques Chirac rejoint la réunion de crise qui se tient dans le bureau d'angle occupé au premier étage du palais de l'Élysée par le secrétaire général de la Présidence de la République, Dominique Galouzeau de Villepin.

Le Président est de fort méchante humeur : ces histoires de financement occulte du RPR, qui intriquent tant le juge d'instruction Éric Halphen et les journalistes, menacent directement, cette fois, l'Élysée. La veille, Michel Giraud, président du RPR du conseil régional d'Île-de-France, s'est livré à ce qui ressemble bien à un chantage sur la personne du président de la République. Giraud veut la tête de la vice-présidente RPR du conseil régional, chargée des marchés, Claude-Annick Tissot, qui, au fil de ses interviews dans la presse et de ses déclarations au juge Halphen, a fini par le déstabiliser. Mais celle-ci

Péril sur la Chiraquie

a été élue à ce poste à la demande de Jacques Chirac : elle n'en partira que si celui-ci le lui ordonne. Dans le cas contraire, Michel Giraud a été on ne peut plus clair : s'il doit tomber, il ne tombera pas seul, l'enquête sur les marchés truqués des lycées de la région parisienne pourrait rebondir à la mairie de Paris et concerner une époque où Jacques Chirac en était le patron. Face à cette alternative, le chef de l'État ne va pas faire de sentiment à l'égard de cette fidèle chiraquienne : il s'exécute, il va faire démissionner Claude-Annick Tissot. Reste, aujourd'hui, à régler avec Dominique de Villepin les derniers détails de l'opération.

Malgré sa réputation de sabra du Président, Claude-Annick Tissot a mis l'Élysée dans un sacré pétrin. Présidente de la commission des marchés du conseil régional d'Île-de-France depuis l'automne 1994, elle a commencé à y jouer les Madame Propre. Depuis plusieurs mois déjà, elle traquait sans concession les ententes illicites et les appels d'offres « arrangés » lors de l'attribution des marchés d'entretien et de construction des lycées, qui dépendent du conseil régional.

Tant que cette croisade était restée feutrée, hors de la vue des journalistes, le Président avait laissé faire. À dire vrai, c'est même avec une certaine délectation qu'il avait vu Claude-Annick Tissot bloquer nombre de dossiers douteux et mettre ainsi en difficulté Michel Giraud. Ce dernier avait, en effet, osé

L'impromptu de l'Élysée

soutenir de tout son poids Édouard Balladur lors de la dernière élection présidentielle et menait depuis des années une sourde guérilla contre la mairie de Paris, bastion de la Chiraquie.

Mais le harcèlement, très irritant pour Giraud, mené par Claude-Annick Tissot et ses amis s'est mué en guerre sans merci quand la presse a commencé à évoquer le trucage des marchés régionaux. Aujourd'hui, le Président se rend compte, un peu tard, qu'il n'aurait pas dû laisser Claude-Annick Tissot jouer avec le feu. Quinze jours auparavant, le 30 avril, *Le Canard enchaîné* a publié les extraits d'une note au vitriol adressée à Michel Giraud par la présidente de la commission des marchés. Cette dernière y dénonçait, exemples à l'appui, les « *pressions inadmissibles* » exercées par les plus proches collaborateurs du président du conseil régional pour l'attribution des marchés à telle ou telle entreprise amie. Pire, dans *Le Monde* daté du vendredi 10 mai, l'élue affirmait que les marchés de la rénovation des lycées avait pu permettre le versement d'une « *obole aux politiques et à ceux qui profitent du système à titre personnel, pour les yachts et les résidences secondaires* ».

Michel Giraud a-t-il pris cette petite phrase pour une attaque personnelle ? Toujours est-il que, quelques heures après la parution du *Monde*, il stoppe net une croisière sur son yacht, l'*Antonio-Vivaldi*, et saute dans le premier avion pour Paris.

Péril sur la Chiraquie

À peine débarqué dans la capitale, le vendredi 10 mai, le président du conseil régional bombarde d'appels téléphoniques l'Élysée et Matignon. Méfiant, Chirac refuse de le prendre personnellement au bout du fil et charge Villepin d'écouter ses doléances. Confirmées par le fidèle Robert Pandraud (président du groupe RPR au conseil régional et ancien ministre de Chirac chargé de la Sécurité publique de 1986 à 1988), les revendications de Giraud sont claires : Claude-Annick Tissot doit cesser immédiatement les hostilités et quitter sans attendre la commission des marchés, sinon...

La menace n'est pas à prendre à la légère : l'entourage du maire de Paris, à l'époque Jacques Chirac, n'a-t-il pas été étroitement mêlé à l'attribution des marchés du conseil régional jusqu'en 1993¹ ? Et puis, ne retrouve-t-on pas les mêmes spécialistes de la fausse facture et du financement politique dans le « *traitement* » des marchés de la région Île-de-France et dans celui des contrats de l'office HLM de la ville de Paris ?

Le chantage de Michel Giraud fonctionne à merveille. Convoquée le soir même à l'Élysée par Dominique de Villepin, Claude-Annick Tissot se voit signifier les ordres du Président : sa lettre de

1. Voir Alain Guédé et Hervé Liffra : *La Razzia, enquête sur les fausses factures et les affaires immobilières du RPR*, Stock, 1995.

L'impromptu de l'Élysée

démission doit être prête pour le lendemain matin, samedi, à onze heures. L'aristocrate raffiné, auteur de deux recueils de poésie, le diplomate policé qui faisait merveille dans les ambassades, se change alors en butor. Pour plus de sûreté, il appelle à la rescousse le député Alain Devaquet, père des deux enfants de l'élue rebelle. Ancien maire du XI^e arrondissement et aujourd'hui chargé de mission à l'Élysée, Devaquet est sommé d'interrompre ses vacances et de rentrer sur-le-champ à Paris : il doit impérativement convaincre son amie de rendre les armes. Il est également convoqué à la réunion de crise prévue pour le samedi matin chez Dominique de Villepin. Manière délicate de signifier à la « coupable » que les choses sérieuses se discutent entre hommes !

Le samedi 11 mai, à l'heure dite, Claude-Annick Tissot remet la lettre de démission tant désirée au secrétaire général de l'Élysée, en présence d'Alain Devaquet. Mais le président de la République tient à en contrôler personnellement le contenu. C'est la raison de sa présence ce matin dans le bureau de Villepin. Face à ses collaborateurs, Jacques Chirac commence par s'emporter contre la démissionnaire accusée d'avoir semé un « *bordel incompréhensible* ». Mais il se radoucit après avoir entendu Alain Devaquet l'assurer que Claude-Annick Tissot a agi de bonne foi, sans chercher à lui nuire. Puis, spectacle incroyable, le président de la République

Péril sur la Chiraquie

française relit et corrige de sa main la lettre de la vice-présidente du conseil régional exigée par Michel Giraud. Aux alentours de midi, le Président peut regagner son bureau : l'ordre règne à nouveau dans la majorité. Provisoirement.

1

Si vous avez raté les précédents épisodes...

Ainsi, une fois encore, la déjà longue chronique de la mairie de Paris venait de rattraper celle, toute récente, du nouveau président de la République.

Les ennuis avaient en fait commencé avant même son arrivée à l'Élysée, alors qu'il n'était encore que maire de Paris, et candidat non déclaré à l'élection présidentielle. Dans les premiers jours de janvier 1994, le parquet de Créteil recevait une dénonciation des services fiscaux, placés sous la tutelle du ministre du Budget, le très balladurien Nicolas Sarkozy : plusieurs entreprises et intermédiaires financiers de la région parisienne étaient soupçonnés de fausses facturations et d'abus de biens sociaux. Parmi elles, la SAR (Société d'application et de revêtement), entreprise de bâtiment du Val-de-Marne. De prime abord, l'affaire semblait fort banale. Mais un petit détail n'avait pas échappé aux hommes d'Édouard Balladur : la SAR comptait parmi les fournisseurs attitrés de la Ville de Paris. Le 9 février 1994, le parquet ouvrait une information

Péril sur la Chiraquie

judiciaire. Ce qui allait devenir l'« affaire des HLM de Paris » venait de voir le jour.

Au début de l'enquête, l'entourage de Jacques Chirac ne s'alarme pas trop : jusqu'à présent, aucune enquête judiciaire n'a vraiment mis en péril les réseaux financiers du RPR. Mais voilà que le juge Éric Halphen, en charge du dossier, se met à piétiner quelques-unes des plates-bandes les plus secrètes de la Chiraquie. Le magistrat commence par fouiner du côté d'un mystérieux intermédiaire, le « colonel » Patrice Soizeau. Cet ancien des services secrets, propriétaire d'une petite bananeraie en Côte-d'Ivoire, n'a-t-il pas blanchi en Afrique le fruit de nombreuses fausses factures ? Plus gênant : les enquêteurs s'aperçoivent que Soizeau entretient des contacts réguliers avec Michel Roussin, ministre de la Coopération d'Édouard Balladur et – surtout – ancien directeur de cabinet de Jacques Chirac à la mairie de Paris. Heureusement, Patrice Soizeau a le bon goût de mourir dans un hôpital de la région parisienne avant que le magistrat puisse l'interroger.

Début août 1994, les chiraquiens commencent à s'inquiéter. Le 4 août, le juge met en examen et incarcère (avant de le libérer quarante et un jours plus tard) le patron de la SAR, Francis Poullain¹.

1. Rappelons que toutes les personnes mises en examen citées dans le présent ouvrage restent présumées innocentes tant qu'elles n'ont pas été définitivement condamnées par la justice.

Si vous avez raté les précédents épisodes...

Pour ce dernier, la chute est brutale : quelques semaines avant de se retrouver à la Santé, il fêtait en présence de Bernadette Chirac, de Robert Pandraud et de quelques vedettes du RPR, son mariage au Pré-Catelan, le club le plus huppé du bois de Boulogne.

Par chance, les médias semblent tout ignorer de l'incarcération de Poullain et même de l'enquête du juge Halphen. Mais voilà qu'à la fin du mois d'août, un élu RPR, qui se fait appeler Sherwood¹ – c'est bien entendu un pseudonyme – a la mauvaise idée de confier ses états d'âme à un journaliste du *Canard enchaîné*.

Quelques semaines plus tard, à la lecture de l'hebdomadaire, Jacques Chirac peut mesurer les dégâts causés par la confession de « Sherwood ». Ce dernier a en effet révélé à son interlocuteur que le nom d'un certain Jean-Claude Méry figurait également dans le dossier du juge. Cette fois, c'est la catastrophe. Car les journalistes le savent aussi bien que l'entourage de Jacques Chirac : si Jean-Claude Méry est mis en cause, le juge disposera de la bonne clef pour pénétrer au cœur du financement occulte du RPR. Depuis quelque temps déjà, des chefs d'entreprises et certains militants RPR n'ont-ils pas alerté la presse sur le rôle joué par Méry et ses bureaux d'études dans l'attribution des marchés de l'office de HLM de Paris, la trop bien nommée Opac ?

1. Voir *La Razzia*, *op. cit.*, où sont relatés en détail les épisodes rappelés dans le présent chapitre.

Péril sur la Chiraquie

Méry, alias «le Gros», avait trouvé portes ouvertes, dès 1983, au cabinet du maire de Paris, chez Michel Roussin (conseiller technique puis directeur de cabinet de Jacques Chirac jusqu'en 1993). Puis, Roussin avait présenté Méry au directeur général de l'Opac, le Corrézien Georges Pérol, qui vouait une admiration sans bornes à Jacques Chirac. Ses relations avec l'Hôtel de Ville étaient devenues si étroites qu'elles lui avaient valu le deuxième surnom de «Méry de Paris». Chirac l'avait même propulsé, de 1986 à 1989, au comité central du RPR.

Un contrôle fiscal déclenché par les socialistes en 1993 avait contraint le RPR à promptement laisser tomber l'ami Méry. Un an plus tard, alors qu'il était poursuivi par ses créanciers et que la justice commençait à s'intéresser à lui, l'ancien collecteur de fonds décidait de se rappeler au bon souvenir de ses anciens protecteurs. Recevant un journaliste du *Canard enchaîné*, le 1^{er} juillet 1994, «Méry de Paris» multipliait les confidences menaçantes. «*Les gens de l'Hôtel de Ville qui disent que j'ai été malhonnête devraient se regarder dans un miroir. Je les ai vus le caleçon sur les chevilles*», lançait-il avec sa distinction inimitable. Et, histoire de bien enfoncer le clou, il précisait sa pensée : «*Les entreprises? Je les ai toutes poussées à soutenir Chirac. Au-delà du raisonnable.*»

La parution de ces confidences, le 14 septembre suivant, sème la consternation au RPR. Pourtant, le

Si vous avez raté les précédents épisodes...

SOS lancé par Méry n'empêche pas ce dernier de se retrouver, le 28 septembre, dans le bureau du juge Halphen qui le met en examen pour abus de biens sociaux et fausses factures, et l'incarcère à la prison de la Santé où il restera près de six mois. À l'annonce de cette arrestation, la mairie de Paris et le RPR sont tétanisés. Le cabinet de Chirac, assailli par les médias, a pour consigne de tout nier en bloc. Au point de certifier, contre toute évidence, que Jacques Chirac n'a jamais rencontré Jean-Claude Méry!

À peine le collecteur de fonds se retrouve-t-il derrière les barreaux qu'une nouvelle tornade menace la Chiraquie. Cette fois, c'est le tour de Michel Roussin. Entendu par le juge Halphen, le chauffeur de Jean-Claude Méry, Léo Parienty, raconte que son patron se rendait souvent à l'Hôtel de Ville dans le bureau du directeur de cabinet Michel Roussin, une mallette à la main, avant d'en ressortir les mains vides. Le 13 novembre 1994, Michel Roussin démissionne de son poste de ministre de la Coopération du gouvernement Balladur avant d'être mis en examen pour complicité d'abus de bien sociaux par le juge Halphen. Le magistrat n'a réussi à «l'accrocher» que sur une brouille : une inscription, «MR : 260 000», relevée sur l'un des agendas de Méry et traduite aussitôt par la secrétaire du «Gros» comme voulant dire : 260 000 francs pour Michel Roussin.

Péril sur la Chiraquie

Jacques Chirac a peu après une heureuse surprise. Il peut voir Charles Pasqua, son ancien lieutenant devenu ministre de l'Intérieur et l'un des plus fidèles soutiens d'Édouard Balladur, voler – bien involontairement – à son secours. Car le juge Halphen a commis une « erreur » : oser enquêter sur un autre volet de l'affaire, celui qui concerne l'Office public départemental d'HLM des Hauts-de-Seine, fief de Pasqua.

Ainsi, le 13 décembre, le magistrat instructeur perquisitionne dans les bureaux du *Clichois*, le journal électoral du conseiller général RPR Didier Schuller, qui fut longtemps directeur général de l'office d'HLM des Hauts-de-Seine avant de devenir un proche collaborateur de Pasqua à l'assemblée départementale. Une semaine plus tard, le 20 décembre, le piège de l'affaire Maréchal se referme. Ce jour-là, le docteur Jean-Pierre Maréchal, beau-père du juge Halphen, est arrêté à l'aéroport de Roissy : il vient de recevoir un million de francs en liquide en échange, affirme la police, de la promesse d'intervenir auprès de son gendre pour qu'il cesse ses investigations sur le RPR.

Dans un premier temps, chez Pasqua comme à la mairie de Paris, on exulte. C'est gagné : éclaboussé par le scandale, le juge Halphen va devoir se dessaisir du dossier. Mais ce qui devait être un des plus jolis coups fourrés de la maison Pasqua tourne vite à un pitoyable numéro de Guignol. Ainsi, il apparaît que la « victime », Didier Schuller, avait, en fait, encouragé

Si vous avez raté les précédents épisodes...

son « bourreau », le docteur Maréchal, à jouer le rôle du maître chanteur et que des écoutes illégales avaient été pratiquées. En d'autres termes, le RPR avait cherché à se « faire » un juge, mais la manœuvre avait échoué.

Et le 30 janvier 1995, l'affaire connaît son épilogue juridique : saisi par le président Mitterrand, le Conseil supérieur de la magistrature annonce qu'il ne voit aucun obstacle à ce que le juge Halphen conserve son dossier, à l'exception du volet Hauts-de-Seine. Confiée à deux autres magistrats de Créteil, Serge Portelli et Philippe Vandingenen, cette partie de l'enquête va connaître un rebondissement spectaculaire : la fuite à l'étranger de Didier Schuller. Cette longue cavale, commencée en février 1995, dure toujours à l'automne 1996, à l'heure où ce livre est sous presse.

De son côté, le juge Halphen se remet sans attendre à l'ouvrage. Le 13 février 1995, il perquisitionne en Corrèze les bureaux de plusieurs collaborateurs de Jacques Chirac. Le 11 mars, il récidive, cette fois au siège de l'office d'HLM de Paris...

Puis, durant les deux derniers mois de la campagne présidentielle, une sorte de trêve de Dieu semble planer sur l'enquête. Pour ne pas troubler le jeu électoral, le juge s'abstient alors de toute action spectaculaire. Mais, dès la proclamation des résultats, il reprend ses investigations.

Outrage suprême : le 24 mai 1995, jour où Jacques

Péril sur la Chiraquie

Chirac revient comme président de la République dans «sa» mairie de Paris pour y effectuer une visite protocolaire, une perquisition est opérée au bureau et au domicile du fidèle d'entre les fidèles, Georges Pérol. Le jour même, ce dernier est mis en examen pour trafic d'influence. Plus que jamais, le président de la République a tout à craindre de l'enquête du juge Halphen.

Depuis lors, une seule bonne nouvelle est venue rassurer quelque peu l'Élysée : le 15 décembre 1995, treize mois après sa mise en examen, Michel Roussin s'est vu accorder un non-lieu par le juge Halphen. Comme par enchantement, les trous de mémoire se sont multipliés entre-temps chez les témoins à charge : plus personne ne se rappelle avoir prétendu que les fameuses initiales «MR» auraient pu désigner Michel Roussin.

Pour autant, l'Élysée n'en a pas fini avec les «affaires». Conséquence de celle des HLM, d'autres enquêtes ont été lancées visant Louise-Yvonne Casetta, la trésorière occulte du RPR. Et puis, il y a maintenant, en ce mois de mai 1996, le dossier de la rénovation des lycées d'Île-de-France, qui passionne juges et médias depuis la «rébellion» de Claude-Annick Tissot. Sans oublier que les révélations des journaux sur les attributions de logements de la Ville de Paris à la nomenklatura du RPR ont gâché l'euphorie des premiers mois du septennat et nourri à leur tour la chronique judiciaire. L'afflux de

Si vous avez raté les précédents épisodes...

nouvelles affaires est tel que le garde des Sceaux, Jacques Toubon, ne cache plus à ses amis qu'il va devenir de plus en plus difficile de freiner le travail des juges.

Le ministre de la Justice ne croit pas si bien dire...

Le rôle de la presse dans la vie démocratique

La presse joue un rôle essentiel dans la vie démocratique. Elle informe les citoyens sur les événements de la vie nationale et internationale, elle permet de s'exprimer et de débattre des idées, elle contribue à la formation de l'opinion publique. Elle est donc un pilier de la démocratie.

En France, la presse a toujours été libre et indépendante. Cette liberté est garantie par la loi de 1881 sur la liberté de la presse. Elle est également protégée par la Constitution de 1958, qui reconnaît le droit de chacun de manifester son opinion, y compris par le biais de la presse.

Cependant, la presse est confrontée à de nombreux défis. Elle doit lutter contre la désinformation, les fake news, et les atteintes à sa liberté d'expression. Elle doit également s'adapter aux nouvelles technologies et aux modes de consommation de l'information.

Malgré ces défis, la presse reste un acteur incontournable de la vie démocratique. Elle continue de jouer un rôle essentiel dans la formation de l'opinion publique et dans le contrôle des pouvoirs.

Les confidences de M. Ciolina

« Je désire également vous parler des travaux payés par l'Opac dans l'intérêt de M. Dominique Tiberi, le fils de Jean. »

Dans le bureau du juge Halphen, au septième étage du palais de justice de Créteil, François Ciolina vient de dégoupiller une grenade meurtrière contre le nouveau maire de Paris. Cet après-midi du 30 mai 1996, l'ancien numéro deux de l'Office d'HLM de Paris est entendu à sa demande par le magistrat instructeur. Il avait pratiquement disparu de la circulation depuis le 24 mai 1995, date à laquelle le même juge Halphen l'avait mis en examen pour trafic d'influence. Sans aucune nouvelle de lui, certains de ses ex-collègues de travail le croyaient en cavale. En fait, lâché par ses anciens amis, François Ciolina méditait sur le risque de devenir le lampiste de l'affaire des fausses factures des HLM. Celui sur qui

Péril sur la Chiraquie

les «grands chefs» feraient peser toutes les responsabilités. Et qui, ensuite, paierait pour eux.

Averti au dernier moment du rendez-vous entre Ciolina et le magistrat, Alexandre Benmakhlouf, alors directeur de cabinet du ministre de la Justice, Jacques Toubon, avait donc de bonnes raisons d'afficher son inquiétude ce jeudi 30 mai 1995. Il s'était aperçu, un peu tard, que Ciolina était une véritable bombe humaine que le RPR n'aurait jamais dû laisser dans la nature. Il aurait fallu au contraire le «prendre en main» comme cela avait été si bien fait avec les autres protagonistes du dossier des HLM qui, jusqu'à présent, avaient su tenir leur langue devant les juges. Mais il est désormais trop tard pour arrêter la nouvelle tourmente judiciaire qui va s'abattre sur la mairie de Paris et menacer les sommets de l'État.

François Ciolina fait en effet partie des hommes qui en savent trop. N'a-t-il pas passé neuf années dans l'ombre de Georges Pérol, directeur général de l'Opac de 1982 à 1993, et, on l'a vu, proche collaborateur de Jacques Chirac ?

À cinquante-huit ans, ce fils d'un fonctionnaire colonial à Madagascar et d'une mère d'origine guadeloupéenne a derrière lui une longue mais chaotique carrière d'ingénieur. Polytechnicien, diplômé des Ponts et Chaussées (un «X-Ponts» dans le jargon des grandes écoles), il intègre, au début des années soixante, le ministère de l'Équipement. Il y reste

Les confidences de M. Ciolina

jusqu'en 1973, année où il décide de tenter sa chance dans le privé. Il exerce alors ses talents d'expert en constructions métalliques dans une société de bâtiment, la SNTP. En 1984, c'est le retour sans gloire dans le secteur public : à quarante-six ans, l'X-Pont doit se contenter d'un modeste poste de chargé de mission auprès de Georges Pérol, à l'Opac de Paris. Mais il est vite remarqué par son nouveau patron qui le promeut, dès 1986, responsable du secteur « Exploitation ».

Ciolina, qui présente l'apparence plutôt bonhomme que peuvent donner les hommes d'une honnête corpulence, va bientôt montrer aux salariés de l'Opac un tout autre visage. À son nouveau poste, il applique sans états d'âme les méthodes expéditives employées par son patron en matière de gestion du personnel. Ainsi, à l'instar de Georges Pérol qui sanctionne ou licencie à tour de bras les cadres qui ne rentrent pas dans le rang, Ciolina se fait lui aussi une réputation d'impitoyable coupeur de têtes. Le personnel le déteste cordialement. Il n'en a cure. Pour traquer les employés insuffisamment dociles, il s'attache même les services d'un ancien colonel de gendarmerie. Que, bien sûr, il congédiera ensuite brutalement.

La confiance semble alors régner entre Georges Pérol et son exécuter des basses œuvres. Ciolina, il est vrai, a su se ménager quelques appuis solides à la mairie de Paris sans même avoir eu besoin d'adhérer au RPR. En particulier auprès de Robert

Péril sur la Chiraquie

Pandraud, directeur de cabinet de Jacques Chirac jusqu'en 1986, puis ministre délégué à la Sécurité publique de 1986 à 1988. À l'époque, Ciolina lui rend fréquemment visite à son bureau de l'Hôtel de Ville. Son zèle sera récompensé en 1990 par une belle promotion : il devient alors numéro deux de l'Opac en tant que directeur général adjoint chargé de la Construction, des Grosses Réparations et de l'Exploitation.

Mais, à peine Ciolina installé dans ses nouvelles fonctions, ses relations avec son patron se dégradent : Georges Pérol soupçonne son fidèle second de vouloir jouer cavalier seul en imposant d'autres fournisseurs que ceux choisis par Jean-Claude Méry, le collecteur de fonds RPR. Une telle attitude ne saurait être tolérée bien longtemps : dès la fin 1990, Pérol retire brutalement à Ciolina la gestion du secteur Construction-Réhabilitation, puis le prive de toute délégation de signature. Il ne lui reste plus que son titre de directeur général adjoint. L'homme se retrouve «placardisé». Enfin, les marchés passés par Ciolina pour l'entretien des HLM ne sont pas renouvelés. Pérol et son ami Méry s'occuperont cette fois personnellement de trouver des remplaçantes aux entreprises qui assuraient auparavant les travaux.

Le grand patron de l'Opac n'entend pourtant pas en rester là. Un jour, il demande à Jacques Chirac de lui accorder la tête de son collaborateur. Le verdict

Les confidences de M. Ciolina

du maire de Paris tombe comme un couperet et fait le tour de l'état-major de l'Opac : « Il faut virer Ciolina. » La sentence mettra pourtant plus de deux ans à être exécutée. Le directeur général adjoint connaît trop les arcanes du système pour qu'on puisse le remercier comme un simple valet. Coïncidence ? À la même époque, Ciolina est victime de tentatives d'intimidation. Ainsi, en juillet 1991, il se fait mystérieusement passer à tabac par un inconnu dans le parking de la rue de l'École-de-Médecine. « *On m'a dit que c'était un avertissement* », se contente-t-il d'affirmer aujourd'hui. La plainte qu'il dépose alors sera classée sans suite, son agresseur n'ayant jamais été retrouvé.

Ce climat malsain n'empêche pas Ciolina de mener une vie agréable. Il s'installe avec sa compagne dans un appartement de l'Opac transformé pour l'occasion en petit palace. Officiellement, c'est une modeste HLM, passible en conséquence d'un loyer de 33 francs le mètre carré. Mais rien à voir avec les grands ensembles de banlieue : ce « logement social » occupe en fait le dernier étage d'une demeure du XVIII^e siècle située rue de Seine, au cœur du quartier Latin. Toujours en 1991, le couple entreprend dans l'immeuble des travaux importants mais illégaux, car exécutés sans permis de construire. La toiture est ainsi modifiée de façon à doter l'appartement d'une terrasse. La facture de 85 000 francs, qui reste fort modeste pour un chantier de cette importance, sera

Péril sur la Chiraquie

réglée par l'amie de Ciolina, locataire officielle des lieux. À la fin des travaux, une riveraine, mécontente de voir massacrer un toit du vieux Paris, tentera d'alerter les services de l'urbanisme de la mairie de Paris. Ceux-ci ne donneront alors aucune suite à sa requête.

Début 1993, le film s'accélère. La perquisition opérée le 26 janvier par le fisc dans les bureaux de Jean-Claude Méry¹ déclenche une petite panique à la mairie de Paris. Ordre est donné aux collaborateurs du maire de rompre tout contact avec le « Gros ». À l'Opac, l'heure est au nettoyage. Le départ de Georges Pérol, qui avait gardé sa place jusqu'à présent malgré son âge relativement avancé (il a alors soixante-huit ans) est programmé pour juillet 1993. Auparavant, il obtient le feu vert pour se débarrasser – pour de bon, cette fois – de François Ciolina. Ce dernier quittera l'Opac avec indemnités en mars 1993.

Le départ des deux hommes ne suffit pas à arrêter les hostilités entre Ciolina et ses anciens employeurs. Ainsi, le 2 novembre 1993, les services d'urbanisme de la ville se réveillent brutalement après deux ans d'un profond sommeil et dressent un procès-verbal à la compagnie de Ciolina pour l'aménagement illégal

1. Voir *La Razzia*, *op. cit.*, p. 31 et 128 à 139. Les pièces saisies lors de cette perquisition (et qui n'ont été communiquées qu'en janvier 1995 au juge Halphen) se révéleront très accusatrices pour Georges Pérol comme pour Jean-Claude Méry.

Les confidences de M. Ciolina

de sa terrasse¹. Puis, le 25 novembre 1993, l'ancien numéro deux de l'Opac peut lire dans *L'Événement du jeudi* que son patron l'accuse carrément de s'être rendu coupable d'« *enrichissement personnel* » lors de son passage à l'Office.

En riposte, l'ancien directeur général adjoint écrit une lettre étrangement menaçante à Jacques Chirac. Datée du 9 décembre 1993, cette missive² contient ce paragraphe lourd de sous-entendu : « *Je fais appel à votre haute autorité pour obtenir de l'intéressé [Georges Pérol] qu'il mette fin à ses attaques inutiles et dangereuses par ses [sic] conséquences s'il était nécessaire d'aller en justice.* » François Ciolina ne s'y serait pas pris autrement s'il avait voulu mettre en garde le maire de Paris contre les conséquences d'un grand déballage des petits secrets de l'Opac devant les tribunaux...

Cet homme qui en sait tant tiendra pourtant sa langue encore quelque temps. Interpellé et mis en examen pour trafic d'influence le 24 mai 1995 – le même jour que son ancien patron Georges Pérol – l'ingénieur se mure dans un épais silence. Il est défendu alors par M^e Francis Szpiner, un avocat qui, après avoir été l'avocat de Bernard Tapie, se targue alors de compter parmi les proches du nouveau locataire de l'Élysée. Mais Ciolina a la sale impression

1. Peu après, le tribunal de grande instance de Paris ordonnera le rétablissement des lieux dans leur état antérieur.

2. Publiée dans *Le Nouvel Observateur* du 12 septembre 1996.

Péril sur la Chiraquie

que ses anciens employeurs le laissent définitivement tomber et serait prêt à lui laisser porter le chapeau. Même son ami Robert Pandraud refuse de lui rendre service. Il ne lui demandait pourtant pas grand-chose : l'aider à trouver du travail en le faisant embaucher par l'équipe qui construit le Grand Stade de Saint-Denis pour la coupe du monde de football de 1998. Alors, en décembre 1995, sept mois après sa première entrevue avec le juge, Ciolina change brusquement d'avocat. Cette fois, il s'adresse à un jeune ténor du barreau plutôt classé à gauche : Arnaud Montebourg, qui s'est taillé un joli succès médiatique en essayant de porter devant les tribunaux l'affaire de l'appartement loué par Alain Juppé à la Ville de Paris.

Cinq mois plus tard donc, au printemps 1996, François Ciolina se retrouve de nouveau dans le bureau du juge de Créteil. Soigneusement préparée avec son avocat, l'audition dure depuis déjà un moment quand Ciolina commence à déballer ce qu'il sait sur les travaux effectués à grands frais par l'Opac dans l'appartement du fils de Jean Tiberi.

Quelques mots lui suffisent pour relancer l'affaire de l'HLM de la rue Censier qui avait déjà coûté si cher à Jean Tiberi lors des élections municipales de juin 1995¹

1. La majorité, conduite par Jean Tiberi, a alors perdu six arrondissements au profit de la gauche. Un fait sans précédent en dix-huit ans de pouvoir chiraquien.

Les confidences de M. Ciolina

Le Canard enchaîné avait alors révélé que Dominique Tiberi, fils aîné du maire de Paris, disposait depuis 1989 d'une HLM de quatre pièces, dotée d'une vaste terrasse, le tout aménagé sur le toit d'un immeuble de logements sociaux situé au 19, rue Censier, dans le V^e arrondissement, fief électoral de la famille Tiberi. Ce logis appartenait évidemment à l'Office d'HLM dont le président, depuis 1979, n'est autre que Jean Tiberi.

Histoire quand même de ne pas trop attirer l'attention, Dominique Tiberi avait pris la précaution de ne pas mentionner son nom sur la boîte aux lettres et sur l'interphone. À la place, il avait simplement fait inscrire le pseudonyme de « Benoît ».

Ce fils de bonne famille était en fort bonne compagnie dans cet immeuble « social ». Parmi ses voisins, on pouvait trouver le frère de Roger Romani, adjoint de Chirac puis de Tiberi à la mairie de Paris et ministre des Relations avec le Parlement dans les gouvernements Balladur et Juppé. Mais aussi l'ancien garde du corps – corse – de Jean Tiberi et celui de Valéry Giscard d'Estaing.

À l'époque, Dominique Tiberi a pourtant largement les moyens de se loger ailleurs. Le 1^{er} juillet 1983, ses parents lui ont offert, à l'occasion d'une donation-partage, un bel appartement de cinq pièces superbement situé rue de Navarre, au cinquième étage d'un immeuble en pierre de taille surplombant le jardin des Arènes de Lutèce. Le fils ainsi gâté se

Péril sur la Chiraquie

garde bien d'emménager lui-même dans sa nouvelle demeure et la laisse en location. Il en renouvelle même le bail quatre ans plus tard, en 1987.

Cette année-là, Dominique Tiberi poursuit ses investissements immobiliers. Il achète, avec l'aide de ses parents, un deuxième appartement. Il s'agit, cette fois, d'un petit trois-pièces de 43 mètres carrés rue de Vaugirard, dans le VI^e arrondissement. Une fois transformé en un charmant deux-pièces, ce nouveau logement est loué au prix du marché : 6000 francs par mois. Soit exactement le montant du loyer de l'HLM – quatre pièces avec terrasse – occupé par Dominique Tiberi...

Ce garçon doué pour l'immobilier ne se contente pas de ses revenus fonciers. Dès 1987, il bénéficie d'un contrat de chargé de mission à Air France. C'est l'ami fidèle de Jacques Chirac, Jacques Friedmann, alors patron de la compagnie nationale, qui embauche le fils Tiberi. En 1993, ce dernier rejoindra Roger Romani au ministère des Relations avec le Parlement comme chef de cabinet. Mais, pendant environ deux ans encore, Air France continuera à lui verser son salaire comme si de rien n'était. Dans le même temps, la compagnie, alors en pleine déconfiture financière, multipliera les « dégraissages » de personnel.

Au printemps 1996, l'affaire du logement social du fils Tiberi est pourtant considérée comme terminée pour la justice et les médias. Dominique Tiberi

Les confidences de M. Ciolina

s'est résolu à quitter la rue Censier le 15 décembre 1995. De son côté, le procureur de Paris, Gabriel Bestard, a classé sans suite, le 26 avril 1996, la plainte pour ingérence déposée par l'Association de défense des contribuables parisiens présidée par Mathias Emmerich.

Mais, ce 30 mai 1996, François Ciolina dévoile au juge Halphen un chapitre inédit et passionnant de la saga immobilière des Tiberi. Non content de lui trouver un logement à bon marché, le successeur de Jacques Chirac avait veillé au confort de son rejeton. Sous la houlette vigilante et tatillonne de Xavière Tiberi, l'omniprésente épouse du maire, des travaux somptuaires avaient été engagés dans l'HLM de la rue Censier. Aux frais de l'Opac, bien entendu.

La lecture du procès-verbal d'audition de François Ciolina est édifiante :

« Lorsque l'ancien directeur général, M. Lemoine, et sa famille ont libéré l'appartement de l'Opac qu'ils occupaient 19, rue Censier, Jean Tiberi a dit que cet appartement conviendrait tout à fait à son fils. Seulement, cet appartement était très grand, sept ou huit pièces sur deux niveaux, et Jean Tiberi souhaitait en faire deux appartements, réservant celui du dernier étage à son fils. Un jour, j'ai été convoqué par Mme Tiberi dans l'appartement. Celui-ci était en très bon état. Mme Tiberi a néanmoins souhaité que des travaux soient entrepris, travaux de peinture et de plomberie, mais surtout, cela m'avait marqué, elle

Péril sur la Chiraquie

voulait que l'on mette du marbre sur toute la surface de l'appartement qui fait plus de 200 mètres carrés. De retour à l'Opac, je suis allé voir Georges Pérol pour lui exposer le problème, car ces travaux me paraissaient très importants. Georges Pérol m'a donné ordre de les faire exécuter. Ces travaux ont été exécutés en 1988 et ont coûté à l'Opac plus d'un million et demi de francs. C'est la SAR qui a effectué les travaux de peinture. Par contre, j'ai oublié le nom du marbrier. Je ne sais pas comment, comptablement, la dépense d'un million et demi de francs a été enregistrée. Pour les travaux de peinture, je précise que ceux-ci ont été effectués à plusieurs reprises – au moins deux fois, car la couleur ne plaisait pas à Mme Tiberi. Je me souviens qu'à un moment, j'allais pratiquement toutes les semaines voir Mme Tiberi dans cet appartement car, chaque fois, il y avait quelque chose qui n'allait pas. Chaque fois, je rappelais les entreprises. J'avais demandé à Georges Pérol s'il y avait une limite à ne pas dépasser dans les coûts des travaux et il m'avait répondu qu'il n'y avait pas de limite. »

Quelques jours après cette confession, le clan Tiberi se retrouve en pleine bourrasque. Le 5 juin, le procès-verbal est publié dans *Le Canard enchaîné* et François Ciolina réitère ses accusations dans une interview parue dans *Le Monde* daté du même jour.

De son côté, l'Hôtel de Ville tente d'utiliser les quelques erreurs matérielles qui se sont glissées dans le témoignage de Ciolina. Ainsi, alors que l'ancien

Péril sur la Chiraquie

de huit cents millions de francs. Conclu en février 1996, ce marché a fait ensuite l'objet d'une critique en règle de la Chambre régionale des comptes. Dans son rapport, celle-ci accuse : « *Les montages juridiques successifs irréguliers ont permis de passer l'ensemble des contrats de maîtrise d'œuvre et de construction sous un régime de droit privé en écartant, au bénéfice d'un groupe privé, toutes les règles de la concurrence.* » Moyennant quoi, « *le groupe Parachini s'est acquis une situation difficilement contournable* ».

De fait, sous le règne de Dugoin, quelques mauvaises habitudes ont été prises dans l'Essonne. Ainsi, le payeur général du département et un élu socialiste ont protesté, en janvier puis en mai 1996, contre une pratique qui tend à se généraliser en Chiraquie : les enveloppes renfermant les propositions des entreprises briguant un marché arrivaient décachetées à la séance d'ouverture des plis tenue par la commission d'appels d'offres. Un système qui fausse le jeu de la libre concurrence. Pour avoir voulu en tirer parti, Pierre Besrest, ami de Dugoin et responsable d'un bureau d'études, dort depuis plusieurs mois en prison : il est accusé d'avoir profité de cette étonnante « transparence » pour plagier les plans de rénovation d'un collège d'Étampes établis par un concurrent. Ancien fournisseur de l'Office d'HLM de Paris et ami de Jean-Claude Méry, Besrest est considéré par

De quelques émules...

L'Express comme un des intermédiaires « sûrs » pour obtenir les marchés du conseil général de l'Essonne.

Dans l'espoir – vain, sans doute – de s'attirer les bonnes grâces de la justice, Xavier Dugoin n'a pas hésité à recruter comme attachée de presse une proche du procureur Laurent Davenas. Sa famille n'est pas oubliée. En 1993 et 1994, Marie-Aline Hugot, son épouse, a ainsi été rémunérée (23000 francs par mois) par le conseil général pour un emploi qui ne nécessitait pas, semble-t-il, une présence assidue, puisque ses apparitions à l'hôtel du département se comptent sur les doigts d'une main. Mais quand on est prêt à verser 200000 francs à Xavière Tiberi pour une contribution d'une insondable insignifiance, on peut bien faire un effort pour sa propre épouse. D'autant plus que Chirac ne profère pas un mot contre ces encombrants vassaux.

Comment définir la Chiraquie, sinon comme un système féodal où tout est permis pourvu que le vassal respecte le serment implicite d'allégeance qu'il a fait au suzerain ? Dès lors, les élus les plus modestes se croient autorisés à prendre de confortables libertés avec les lois de la République. S'ils ne trahissent pas, ils seront protégés. Un exemple parmi cent autres : celui de l'ancien maire de Limeil-Brévannes (Val-de-Marne), Gérard Bessière, battu aux élections de juin 1995. En 1984, cet ancien cadre d'EDF déloge les communistes de la ville en martelant un discours

Péril sur la Chiraquie

affirmant la nécessité de restaurer une certaine morale dans les marchés publics. Mais quelques mois après son arrivée à la mairie, il s'attache les services de Michel Pacary et entreprend de privatiser le marché des cantines municipales au bénéfice d'une société spécialisée dans la restauration collective, la Sodexho. Dans le bureau du juge Halphen, Chantal Pacary affirmera, en 1996, qu'un chèque de « plusieurs centaines de milliers de francs » avait été établi par la Sodexho à l'ordre de Bessière. Plusieurs autres versements auraient ensuite été effectués, puis transférés en Suisse¹. L'ancien héraut de la rigueur morale est également fort laxiste quant à son entourage. Ainsi, lors du conseil municipal du 26 juin 1990, il tente de faire nommer administrateurs d'une des nombreuses sociétés d'économie mixte de la ville un proche de Didier Schuller ainsi que deux patrons qui seront plus tard mis en examen par le juge Halphen, Francis Poullain et le P-DG d'une filiale de la Lyonnaise des eaux, Jean-Louis Bonini. Depuis, on l'a dit, Gérard Bessière a perdu sa mairie², mais son successeur socialiste ne pavoise pas pour autant : les multiples prébendes distribuées par l'ancien maire chiraquien ont, selon la Cour des comptes, creusé un trou de 40 millions dans les finances de cette petite ville de 16 000 habitants.

1. Déposition rapportée par *Le Monde* du 16 septembre 1996.

2. Ce scrutin a toutefois été annulé par le tribunal administratif le 18 septembre 1996.

De quelques émules...

La nouvelle équipe municipale évalue, elle, l'ardoise à 200 millions.

Un vent de folie a également soufflé sur la ville de Sarcelles (Val-d'Oise) pendant le long règne de Raymond Lamontagne, en dépit de son nom, une des personnalités les plus plates de la Chiraquie. Dès son élection en 1984, cet ectoplasme politique demande à un vibrillonnant spécialiste de la communication, Thierry Saussez, de lui proposer une série de mesures destinées à améliorer son image et celle de sa ville. L'étude de Saussez est hors de prix mais, au moins, elle est drôle : la principale de ses propositions consiste, en effet, à équiper Sarcelles de sanisettes Jean-Claude Decaux. Et le brave Lamontagne s'exécute. Deux mandats plus tard, la chambre régionale des comptes rédige un rapport accablant sur le désastreux héritage laissé à son successeur, le socialiste Dominique Strauss-Kahn : une privatisation ruineuse des cantines municipales au profit de la Sogeres, un détournement fréquent de la procédure des appels d'offres pour faire passer des sociétés amies et une cascade d'avantages financiers accordés aux proches du maire, en violation de la loi. Autant de bavures qui font de Sarcelles l'une des villes les plus endettées de France. La préfecture du Val-d'Oise a même traîné l'ancien maire chiraquien devant le tribunal administratif pour faux en écritures publiques : une fausse délibération avait en effet été adressée en 1994 à la sous-préfecture de Montmorency, autorisant le

Péril sur la Chiraquie

maire à signer un marché avec Patrimoine-Ingénierie. Une autre procédure, beaucoup plus cocasse, celle-ci, est en cours à Pontoise : l'ancien directeur d'une association subventionnée en totalité par la mairie de Sarcelles est accusé d'avoir fait régulièrement venir d'Afrique – et payé avec l'argent du contribuable – un marabout africain. Le témoignage écrit de l'interprète rapporte des scènes incroyables : prières et sacrifices de moutons, de coqs ou de poulets. « *L'objet de ces travaux occultes, raconte le témoin, étaient [sic] la réélection de M. Raymond Lamontagne ou alors l'empêchement de l'élection de ses adversaires ou de certains de ses colistiers susceptibles de lui faire de l'ombre.* »

Ah, si Lamontagne pouvait présenter ce brillant marabout à Jacques Chirac !

L'heure des comptes ?

Les pages jaunies des vieux numéros du *Canard* défilent à la manière des albums photos feuilletés au hasard des réunions de famille. Dans les années soixante, Pompidou avait affectueusement baptisé « mon bulldozer » ce jeune homme ambitieux qui bousculait tout – et tous – sur son passage. Pour le palmipède, c'était « Château-Chirac » : comme, plus tard, son féal Giraud, le futur président de la République venait d'acquérir un château en Corrèze, à Bity. Opportunément inscrit à l'inventaire des monuments historiques, Bity allait être restauré – en partie avec l'argent des contribuables. Peu après, Chirac héritera du nouveau surnom de « Jacquou le croqueur ».

Les souvenirs constituent décidément le pire des boulets. Mais si les histoires anciennes entament parfois un dialogue ironique avec l'actualité, le passé

Péril sur la Chiraquie

récent du Président risque d'apparaître comme beaucoup plus redoutable. Les batailles électorales, toutes tendues vers le seul but de le faire accéder un jour à l'Élysée, ont coûté des sommes colossales, prélevées sans vergogne sur ces mêmes Parisiens et ces Franciliens qui ont bien souvent assuré, à lui et à ses petits caporaux, des élections de maréchal. Pour payer la colle, les affiches, les meetings géants, le service d'ordre, il a bien fallu en passer par le milieu des affairistes et des escrocs. Non seulement le maire-candidat et son équipe rapprochée ont accepté de jouer ce jeu dangereux, mais ils ont poussé la compromission jusqu'à copiner et s'acoquiner avec ce demi-monde. Ils ont surtout accepté que tricherie et corruption règnent sur les marchés publics de leur petit empire parisien. À leurs yeux, la victoire était sans doute à ce prix. Ils ont aussi fermé les yeux sur tous ceux qui, jusque dans l'état-major, piochaient dans la caisse pour leurs besoins personnels. On ne conserve pas la haute main sur un parti après deux échecs à l'élection présidentielle si on ne sait pas ne pas voir ou pardonner quelques inconduites.

Le tribut payé pour l'élection de Jacques Chirac apparaît aujourd'hui extrêmement lourd. C'est la corruption érigée, aux dépens du contribuable, en mode de décision coutumier dans les marchés publics. C'est aussi la tolérance de l'État-Chirac à l'égard de ceux qui ont prospéré sur le système, et entendent bien continuer.

L'heure des comptes ?

Or, nombre de juges ont pris conscience de l'impérieuse nécessité de ne plus protéger les puissants si l'on veut éviter que la fracture ne devienne irrémédiable entre la justice et une population déstabilisée par la crise. Avec un seul juge – Éric Halphen – la situation était déjà difficilement contrôlable. Aujourd'hui, elle est intenable.

Quel pouvoir démocratique peut maintenir longtemps sous l'éteignoir les enquêtes d'une bonne douzaine de magistrats instructeurs ? Le plus implacable ennemi du président de la République est aujourd'hui son propre passé.



Le rôle de la presse

Le rôle de la presse est de rendre compte de l'actualité et de permettre aux citoyens de s'informer. Elle doit être libre et indépendante, et ne pas être soumise à la censure. Elle doit aussi être responsable et respecter la dignité des personnes. Elle doit enfin être accessible à tous et ne pas être le monopole de quelques intérêts particuliers.

Le rôle de la presse est de rendre compte de l'actualité et de permettre aux citoyens de s'informer. Elle doit être libre et indépendante, et ne pas être soumise à la censure. Elle doit aussi être responsable et respecter la dignité des personnes. Elle doit enfin être accessible à tous et ne pas être le monopole de quelques intérêts particuliers.



Avertissement

La rédaction de cet ouvrage s'achève le 25 octobre 1996. Les affaires du RPR, qui, ces derniers mois, ont connu des rebondissements spectaculaires presque chaque semaine, sont appelées sans doute très prochainement à connaître de nouveaux développements.

Rappelons enfin que les multiples informations judiciaires citées dans le présent livre ne sont pas terminées. Les personnes mises en cause par la justice restent donc présumées innocentes tant qu'elles n'ont pas fait l'objet d'une condamnation définitive.

Les auteurs remercient leurs confrères du *Canard enchaîné*, en particulier Jean-François Julliard et Hervé Martin, pour la part active qu'ils ont pris à cette enquête.



Avertissement

La rédaction de cet ouvrage s'est achevée le 15 octobre 1988. Les éditions du R.P.K. ont, ces derniers jours, ont connu des bouleversements spectaculaires presque chaque semaine, sans qu'elles aient pu procéder à la connaissance de nouveaux développements.

Les auteurs ont donc les multiples témoignages de leurs amis dans le présent livre ne sont pas terminés. Les personnes mises en cause par la justice restent donc profondément touchées par ce livre et ont par conséquent l'objet d'une consultation définitive.

Les auteurs remercient leurs confrères du Conseil national, en particulier Jean-François Billaud et Claude Martin, pour la part active qu'ils ont prise à cette entreprise.



Index

A

- ADO (Agence pour le développement de l'Oise) : 295 à 299.
Air France : 32.
Antona, Henri : 162, 169-170.
Antonio-Vivaldi (yacht de Michel Giraud) : 9, 227, 230.
Anzani, Martine : 134.
Apple Computers : 160.
Arab Bank : 122-123, 127, 271.
Association professionnelle des magistrats (APM) : 92, 96, 104.
Assonion, Philippe : 100, 242.
Aubert, Raymond-Max : 98, 167-168.
Aurillac, Michel : 157.
Aurillac Martine : 157.
Awada Fouad : 206.

B

- Bac (rue du) : 96.
Baduel, Jean-Paul : 122, 124.
Balkany, Isabelle : 55-56, 58, 98.
Balkany, Patrick : 55-56, 58, 98.
Balladur, Edouard : 9, 13-14, 18, 31, 69, 86, 95, 97, 132, 155, 157,
176, 188, 192, 204, 211, 220.

Péril sur la Chiraquie

- Bariani, Didier : 280.
Barrau, Michel : 39, 92, 97 à 99, 130.
Barrot, Jacques : 117.
Barzach, Michèle : 191, 201.
Behin, Jacques : 229.
Benmakhlouf, Alexandre : 24, 88, 91 à 96, 144.
Benmakhlouf, Gabrielle : 91.
Benoît (pseudonyme de Dominique Tiberi) : 31.
Bérégovoy, Pierre : 132.
Bertrand, Yves : 118-119, 127-128.
Besrest, Pierre : 306.
Bessière, Gérard : 307-308.
Bestard, Gabriel : 33, 39-40, 58, 91-92, 96, 99, 105-106.
Beyrouth : 206.
Bibliothèque de France : 260.
Bismuth-Sauron : 160.
Bled, Bernard : 142.
Boizette, Edith : 109, 172, 223, 262, 300.
Bonini, Jean-Louis : 308.
Bordeaux, François-Xavier : 46, 58.
Bot, Yves : 58, 105.
Bourgeois, Bernard : 280.
Bourges, Jean-Claude : 283-284.
Bourrachot, Robert : 118-119.
Bourret, Jean-Pierre : 37.
Bouygues (groupe) : 68, 196, 242, 251, 259, 271 à 274.
Bouygues, Martin : 272.
Bouygues-Télécom : 273.
Brats, Jacques : 254 à 259.
Brézillon, Max : 300.
Brown (colonel) : 111.
Burgelin, Jean-François : 91, 96, 130-131, 134.

Index

C

- Cabana, Camille : 52 à 58, 97, 261.
CADA (Commission d'accès aux documents administratifs) : 141.
Campredon, Jean-Louis : 305.
Le Canard enchaîné : 9, 15-16, 31, 34-35, 46 à 49, 52-53, 60, 62, 64, 70, 77, 79-80, 88, 112-113, 116, 124, 127, 141, 144, 164, 175, 179, 187, 196, 198, 204, 211, 219, 223, 226, 228, 230, 235, 249, 255, 258, 262, 279-280, 292, 294, 298, 311.
Cancès, Claude : 109.
Capitant, René : 73.
Carette, Hubert : 59, 184.
Carignon, Alain : 191, 272.
Casablanca : 174.
Casanova, Xavière (voir aussi Xavière Tiberi) : 73.
Casetta, Louise-Yvonne : 20, 65, 98-99, 105-106, 108, 123-124, 126, 156, 240, 242, 295-296.
Castets, Michel : 278.
Ceaux, Philippe : 98, 168.
CET-Ingénierie : 162.
CG2A : 123.
Chaban-Delmas, Jacques : 58, 73.
Chaisaz, Jacky : 179.
Chalandon, Albin : 95.
Chalier, Yves : 127.
Chambre régionale des comptes d'Île-de-France : 237, 291, 296-298, 301.
Chapron, Gilbert : 243, 244.
Charpentiers de Paris (Les) : 99, 105.
Charpier, Jean-Marie : 65, 111, 180, 272 à 274.
Chartier, Jean-Louis : 238.
Chevènement, Jean-Pierre : 63.
Chirac, Bernadette : 15, 162, 164, 166, 176-177, 236.
Chirac, Claude : 62 à 64, 110, 135-136, 148, 187, 255.

Péril sur la Chiraquie

- Chirac, Jacques : 7 à 11, 14 à 20, 24, 26, 29, 31 à 33, 37, 39, 47, 52 à 55, 58, 62, 64, 68 à 74, 76, 85 à 88, 91, 94, 97-98, 102, 115, 135-136, 149 à 151, 153-157, 161 à 164, 166, 168, 171, 173, 176 à 178, 188 à 192, 204, 214, 219, 225, 228, 232-233, 236, 242 à 244, 246, 249-250, 253, 256, 260-261, 266, 275, 279, 281-282, 297, 307, 310-312.
- Chirot, Françoise : 54.
- Ciec (société) : 99, 105.
- Ciolina François : 23 à 30, 33 à 35, 38, 67 à 70, 74, 77 à 82, 129, 149 à 151.
- Clarins (société) : 256.
- Clichois, Le* (journal électoral) : 18.
- Club 89 : 104.
- CMP (société) : 182.
- CNPF (société) : 160.
- Cofiroute (société) : 159.
- Cofreth (société) : 268.
- Cogedim (société) : 242 à 244.
- Coignard, Jean : 272.
- Colleu, Yves : 183.
- Colonna d'Istria Jean-Pierre : 301.
- Comatec (société) : 99, 105.
- Commission nationale informatique et libertés (CNIL) : 236, 287-288.
- Compagnie des eaux de Paris : 159.
- Compagnie générale des eaux (CGE) : 100, 159, 169.
- Comptoir des entrepreneurs : 205.
- Conseil supérieur de la magistrature (CSM) : 19, 93.
- Constantin, Daniel : 55.
- Contasso, Yves : 277-278.
- Coopers et Lybrand : 269.
- Copama (société) : 257.
- Corrèze : 19, 70, 98, 162, 165, 167-168, 229, 311.
- Côte-d'Ivoire : 14.
- Cotte, Bruno : 46, 96.

Index

Cour des comptes : 203, 219, 238, 251, 298, 308.
Courtebœuf, Pierre : 37.
Croix-Valmer (La) : 209, 212, 229.
Curtet, Christian : 162.

D

Daurelle, Alexandre : 113-114.
Davenas, Laurent : 144, 307.
Debré, Jean-Louis : 87, 107 à 112, 133, 135, 170.
Debré, Michel : 87.
Decaux, Jean-Claude : 252, 309.
Dejouany, Guy : 100.
Delaporte, « Benjamin » : 115-116, 163.
Delebois, Jacques : 127-128.
Délégation à l'aménagement du territoire et à l'aménagement régional (Datar) : 168.
Designed Living (société) : 257.
Desmure, Patrick : 65, 105, 162, 239, 242, 244-245, 249.
Devaquet, Alain : 11, 190.
DGSE : 155.
Diot (cabinet d'assurances) : 75-76.
Divier, Pierre-François : 58, 285.
Doll, Serge : 114.
Dominati, Jacques : 149-150, 157, 244, 277 à 279, 281-282, 285 à 289, 317.
Donzet, Jean-François : 242.
Drut, Guy : 59 à 61, 64.
Drut (Mme), voir Joyeux-Hardy.
Dufour, Paulette : 205.
Dugoin, Xavier : 141 à 143, 170, 304 à 307.

Péril sur la Chiraquie

E

- Eiffage : 158-159, 196.
Elyo : 268.
Emmerich, Mathias : 33.
Espalioux, Jean-Marc : 159.
Essonne (conseil général de) : 140, 143, 170, 209, 224, 303 à 307.
ETCC Ltd (Electric Thermic and Climatic Limited) : 268-269.
Euro 2C : 299.
Événement du jeudi, L' : 29, 171, 295.
Express, L' : 208, 216, 304, 306.

F

- Farco (société) : 267-268.
Faure, Edgar : 209.
Fédération autonome des syndicats de police : 109.
Figaro, Le : 96, 219.
Foll, Olivier : 109, 131 à 135.
Fougerolle (société) : 158.
Fourcade, Jean-Pierre : 194, 208.
France-Soir : 120.
Frèches, Jean-Benoît : 218-219.
Friedmann, Jacques : 32.

G

- Gaïa (société) : 242.
Galland, Yves : 237.
Galley, Robert : 165, 198.

Index

- Gallo, Christian : 110.
de Gaulle, Charles : 265.
Générale des eaux (voir Compagnie des eaux).
Geneste, Bernard : 203, 234.
Gential, Claude : 110.
Gestoval : 267 à 270.
Girardot, Paul-Louis : 159.
Giraud, Michel : 7 à 12, 176, 187-188, 192, 194, 196 à 238, 300, 317.
Giraud, Patrick : 213.
Giraud, Simone : 230, 235.
Girault, Noël : 179, 269, 271 à 274.
Girel, Gérard : 131.
Giriens, Maurice : 267, 269.
Giscard d'Estaing, Valéry : 31, 194, 205.
Gisserot, Hélène : 195-196.
Goasguen, Claude : 148.
Godfroid, Jacques : 165-167, 245, 247.
Gorce, Xavier de La : 202, 206, 216-217, 225, 233.
Gramond, Jean-José : 67 à 70.
Grands Moulins de Paris : 260.
Grapin, Jean-Louis : 173.

H

- Halbwax, Philippe : 168, 177.
Halbwax, Rémi : 177, 208.
Halphen, Eric : 7, 15, 17 à 20, 23, 28, 33, 35-36, 39, 47 à 50, 52, 59,
65, 67, 70-71, 75, 79, 82, 93, 96 à 100, 103, 105, 108, 111, 114-115,
121, 125 à 127, 129 à 132, 134-135, 138 à 140, 144-145, 150-151,
154, 157, 161 à 163, 165, 168, 170, 176, 179, 206, 220, 223, 227,
232-233, 239, 266-267, 271, 308, 313.
Hariri Rafic : 206.
Hefner : 110.
Henri, Brigitte : 118 à 127, 271, 275.

Péril sur la Chiraquie

Hermange Marie-Thérèse : 191-192, 199-200.

Hervé (entreprise) : 208.

Houphouët-Boigny : 276.

Hubert, Jean-Michel : 59, 184, 246, 258.

Hugot, Marie-Aline : 307.

J

Jacob (rue) : 45, 104.

Jean-Pierre, Thierry : 109, 132.

Jolibois, Charles : 102.

Josse, Alain : 303-304.

Journal du Dimanche (Le) : 103.

Joxe, Pierre : 108-109, 238.

Joyeux-Hardy, Véronique (Mme Guy Drut) : 59, 64.

Juppé, Alain : 31, 37, 40, 44 à 47, 49, 54, 72, 96-97, 104, 119-120,
128, 138, 168, 173, 175-176, 178-179, 237, 251, 261, 265 à 267,
298.

Juppé, Laurent : 40, 45, 97, 265 à 267, 295.

K

Kaliste (société) : 36.

Kaouachi, Mustapha : 181.

Kelkal, Kaled : 110.

Krieg, Pierre-Charles : 199-200.

L

Lachenaud, Jean-Philippe : 176, 196, 199.

Laffoucrière, Yves : 148.

La Gorce, Xavier de : 201-202, 206.

Index

- Lair, Marcel : 178.
Lalonde, Brice : 221.
Lamontagne, Raymond : 309-310.
Laské, Karl : 121.
Le Gars, Jean : 205.
Le Gros (pseudonyme de Jean-Claude Méry) : 16, 77-78, 170-171,
173, 175, 271.
Le Guénédal, Loïc : 233.
Lebourgeois (entreprise) : 248.
Lebourgeois, Jacques : 248-249.
Lecomte, Daniel : 163.
Legris Guy : 49-50, 278, 283 à 285.
Lemoine : 33, 35.
Léotard, François : 191.
Lhéritier, Annie : 161-162.
Libération : 112, 121, 136, 213, 219, 240, 269, 304-305.
Lor, Christine : 193, 199 à 202, 205, 225, 231.
Lutetia (hôtel) : 233.
Lyonnaise des eaux : 137, 242, 261, 264, 268, 272, 308.
Lyonnaise des eaux-Dumez : 162, 261, 264.

M

- Maillard et Duclos : 100, 119, 137, 242.
Maillard, Guy : 159, 242.
Malatier (cabinet d'assurances) : 75-76.
Mancel, Jean-François : 95, 291, 293 à 301.
Mancini, Ange : 109.
Mannesmann (société) : 264.
Maréchal, Jean-Pierre (affaire Maréchal-Schuller) : 18-19, 96-97,
100-101, 111, 132.
Marcellin, Raymond : 107.
Marsaud, Alain : 102.
Marsaudon, Jean : 224.

Péril sur la Chiraquie

- Martin, Claude : 255.
Martin, Franck : 272, 305.
Massoni, Philippe : 233.
Matignon : 10, 43, 46, 49, 86, 131, 163, 179, 182, 231, 265, 295.
Mauer, Michel : 243-244.
Mazotti (entreprise) : 240 à 244.
Mazoyer, Yannick : 284.
Mendès France, Pierre : 220.
Méraud, Daniel : 261 à 264.
Mériguet-Carrère : 178, 181 à 183.
Méry de Paris (pseudonyme de Jean-Claude Méry) : 16, 77, 171.
Méry, Jean-Claude : 15 à 17, 26, 28, 36, 69, 71, 74, 76 à 80, 82-83, 111, 114-115, 122-123, 160-161, 163, 166-167, 169 à 172, 174-175, 177, 179, 198, 207, 211, 241, 246, 267 à 270, 306.
Métropolis (association) : 206.
Meymac : 162.
Milet, Pierre : 256.
Minute : 219.
Mitterrand, François : 19, 54, 125, 205.
Mitterrand, Jean-Christophe : 125.
Monate, Gérard : 71, 82-83.
Monde (Le) : 9, 34, 51, 54, 69, 75, 82, 95, 133, 139, 220, 227, 231, 241, 269, 308.
Montebourg, Arnaud : 30.
Morel, Louis : 72.
Montacié, Pierre : 277-278.
Montaldo, Henri : 112-113, 275.
Morsang-sur-Seine : 209, 228, 235.
Mythra (société) : 242.

N

- Nafnaf (surnom d'un inspecteur de sécurité de la mairie de Paris) : 47.
Naftalski, Daniel : 254.

Index

- Niestlé, Robert : 267-268.
Nobel-Explosifs : 171.
Noir, Michel : 191.
Nouvel Observateur (Le) : 29.
Nungesser, Roland : 138.

O

- Oise-Hebdo (L')* : 299.
Ollivier, Christian : 301-302.
Opac, ou Office d'HLM de Paris : 16, 23 à 30, 33 à 38, 68, 70 à 72,
74 à 82, 123, 130, 148-149, 179-180, 280.
Opdhlms des Hauts-de-Seine, ou Office public départemental
d'HLM des Hauts-de-Seine : 18.

P

- Pacary, Chantal : 301, 308.
Pacary, Michel : 172, 262, 300 à 302, 308.
Pandraud Robert : 10, 15, 26, 30, 52-53, 56 à 58, 97, 113, 168-169,
176-177, 189, 204, 208, 231, 254.
Panafieu, Françoise de : 190.
Parachini (société) : 304 à 306.
Paracom (société) : 255 à 257.
Paribas (banque) : 244.
Parienty, Léo : 17, 83.
Paringaux, Roland-Pierre : 227.
Paris-Écologie : 221.
Paris Match : 103.
Parti socialiste (PS) : 103, 147, 188, 205.
Pasqua, Charles : 18, 41, 107, 112, 117, 119, 128, 168-169, 176 à
181, 203, 215, 222, 244.
Patrimoine-Ingénierie : 193, 198 à 201, 203, 205, 300, 310.

Péril sur la Chiraquie

- Pavarotti, Luciano : 176.
Pelletier, Hervé : 95.
Pérol, Georges : 16, 20, 24 à 26, 29, 34, 36, 67 à 70, 72, 74-75, 77 à 81, 150, 162, 167, 173, 246.
Perrot, Hubert : 256.
Piette, Jacques : 205.
Pinglin, Christine : 130.
Pioneer-France : 181.
Pittau, Angelo : 244.
Pittau, Jean-Claude : 240 à 248.
Plantard, Jean-Pierre : 105.
Pommelet, Pierre : 201, 205, 233.
Pompidou, Georges : 74.
Pons, Bernard : 149, 150, 163, 173, 261.
Pons, Frédérique : 163, 173.
Porchez, Jean-Jacques : 220, 222, 227, 233.
Port-Vendres : 171-172.
Portelli, Serge : 19, 97.
Poullain, Francis : 15, 36, 59 à 64, 112, 117, 162, 175 à 184, 201, 308.
Président de la République : 7, 11, 13, 20, 51, 62-63, 68, 93-94, 102, 104, 125, 138, 149, 153-154, 158, 163, 204, 210, 225, 233, 299, 311, 313.
Prêtre, Jean-Michel : 100.
Prunier, Philippe : 110, 129, 131-132, 134.
PS (voir à Parti socialiste).

Q

- Quéré, Jean-Pierre : 164 à 166, 245 à 247, 249, 263.

R

- Rabat : 159.
Rabut, Jean-Eudes : 72.

Index

- Radio J : 148.
Ramuzat, Pierre : 242.
Rassat, Michèle-Laure : 102 à 104.
Raymondeau-Castanet, Brice : 282, 285.
Renaud, Philippe : 272-273.
Réussir le Limousin (association) : 167.
Reyt, Michel : 63-64.
Rhoddlams (société) : 262, 301.
Rigault, Jacques : 156.
Rivaud (banque) : 65, 124-125.
RIVP (société) : 253.
Rivron, Alain : 255.
Robert, Denis : 205.
Rocard, Michel : 205.
Romani, Roger : 31-32, 48, 149, 251, 281.
Rouanet, Henri : 214, 218-219.
Rougelet, Patrick : 127-128.
Roussin, Michel : 14, 16-17, 20, 44, 53, 68 à 71, 91, 123, 125, 154 à 162, 165, 188, 243, 246, 262.
Roux, Raymond : 268.
Roverato, Jean-François : 158.
Roy, Roger : 79, 173.
RPR : 7, 10, 14 à 20, 24 à 26, 37, 40, 44, 48 à 50, 52, 55, 65, 69, 71, 73, 76 à 78, 82, 86 à 88, 92, 95, 98-100, 102, 104, 108, 115, 119, 124, 126, 130, 133, 137, 140, 149, 155 à 159, 163, 165, 167, 169 à 173, 175, 188, 190, 192, 198, 201, 206, 209, 211, 218, 224, 228, 231, 240 à 242, 246, 255, 262, 265 à 267, 269-271, 279, 284, 291, 295 à 297, 299, 302 à 304.

S

- SAE international (société) : 158-159, 162, 242.
Saemes (Société d'économie mixte) : 282.
Sages (société) : 63.

Péril sur la Chiraquie

- Sagi (société) : 165, 253, 280.
Saint-André, Claudie : 256-257.
Sananes, Gilbert : 193, 198 à 200, 300.
Santini, André : 140.
SAR (Société d'application et de revêtement) : 13-14, 34, 36, 59 à 63, 116-117, 162, 176 à 178, 180 à 184, 201.
Sarkozy, Nicolas : 13.
Saussez, Thierry : 309.
SCGPM (société) : 162, 179, 243-244.
Schapira, Pierre : 288.
Schuller, Didier : 18-19, 91, 112, 169, 179, 308.
SCI Dargent (société) : 257.
Sdece : 155.
Secrétariat général du gouvernement (SGG) : 178, 294.
Séguin Philippe : 294.
Selles, Didier : 203, 234.
SEM 92 (Société d'économie mixte des Hauts-de-Seine) : 203, 215-216, 222, 234.
Semaex XV (société d'économie mixte pour l'aménagement et l'équipement du XV^e arrondissement) : 259.
Semapa (Société d'économie mixte pour l'aménagement de Paris) : 259-260.
Sempap (Société d'économie mixte) : 253 à 259.
SFIO : 169.
Sgim (Société de gestion des immeubles municipaux) : 253, 280.
Sherwood : 15.
Siaap (Syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne) : 261 à 264.
Sicra (société) : 202.
Siméoni (société) : 178.
SNTP (société) : 25.
Sobéaa (société) : 202.
Société générale : 145.
Sodexo (société) : 308.
Sogeres : 309.

Index

- Soglo, Nicéphore : 155.
Soizeau, Patrice : 14, 179, 276.
SPCP (société) : 36-37.
Spie-Batignolles (ou Spie) : 196, 243.
Stefanini, Patrick : 49.
Stéphan, Hervé : 286.
Strauss-Kahn, Dominique : 309.
Suresnes : 76.
Syctom (Syndicat de traitement des ordures ménagères) : 282.
Szpiner, Francis : 29.

T

- Tahar Dali : 62.
Taleb Abdelkader : 116-117.
Tapie, Bernard : 29.
Tecni (société) : 162, 169.
Theuillon, Michel : 284.
Tiberi Charles : 145.
Tiberi, Dominique : 23, 31-32, 35 à 39, 41, 75, 97, 99, 146 à 149, 161, 173.
Tiberi, Hélène : 145 à 147.
Tiberi, Jean : 23, 30 à 41, 44, 48 à 50, 55 à 57, 59, 67 à 77, 85, 91, 94, 97, 99, 104, 108, 110, 131, 133, 135 à 151, 154, 157, 167, 178, 184, 239, 249, 252, 254, 259, 261, 277-278, 281.
Tiberi, Xavière : 33, 36-37, 73, 75, 103, 110, 129, 135 à 145, 149 à 151, 259, 307.
Tissot, Claude-Annick : 7 à 11, 20, 161, 187 à 193, 201, 203-204, 207 à 210, 214 à 219, 222 à 225, 228, 231 à 234, 236-237, 251, 266.
Tomasini, René : 190.
Toubon, Jacques : 21, 24, 85 à 89, 91, 94-95, 104, 115, 140, 149, 173, 225, 259-260, 280.
Toubon Lise : 87.

Péril sur la Chiraquie

U

- UDR : 73.
Union sportive d'Ussel : 162.
UNR : 73.
Urba-Gracco : 71, 132.

V

- Valette, Odile : 292.
Van Ruymbeke, Renaud : 64, 109.
Vandingenen, Philippe : 19, 65, 97, 248-249.
Versini, Paul : 36.
Villepin, Dominique Galouzeau de : 7 à 11, 150, 161, 163, 173,
231, 233.
Vivien Robert-André : 158.

W

- Wenger, Claude : 267.
Werner, François : 60.
Wetzel, Laurent : 116.
Woerth, Eric : 295-296.

Z

- ZAC-Dupleix : 259.
ZAC-Paris-Rive-gauche : 259-260.
ZAC-Chevaleret : 243.



Table

PROLOGUE. L'impromptu de l'Élysée	7
1. Si vous avez raté les précédents épisodes...	13
2. Les confidences de M. Ciolina	23
3. Du passé faisons table rase	43
4. Tout dans les proches	67
5. Liquidation judiciaire	85
6. Vous avez demandé la police...	107
7. Madame Xavière	129
8. Les habits neufs de Monsieur Chirac	153
9. La cuisine régionale de Michel Giraud	187
10. Un femme à abattre	211
11. Paris-pillage	239
12. Pots-de-vin voyageurs	265
13. Les électeurs fantômes de M. Dominati	277
14. De quelques émules...	291
INDEX	317



Ouvrage composé en Times par Dominique Guillaumin

*Impression réalisée sur CAMERON par
BRODARD ET TAUPIN
La Flèche*

*pour le compte des Éditions Stock
23, rue du Sommerard, Paris V^e
en octobre 1996*

Imprimé en France

Dépôt légal : novembre 1996

N° d'édition : 8896 – N° d'impression : 1029R-5

54-07-4699-01/2

ISBN : 2-234-04699-8



Péril sur la Chiraquie

« Péril sur la Chiraquie... » Depuis presque deux décennies, faux facturiers et affairistes ont proliféré à la mairie de Paris et au conseil régional de l'Ile-de-France. Dans cette mise en coupe réglée, le pactole de centaines de millions détournés, ceux utilisés pour le financement politique, le dispute à la mesquinerie des grappillages de tel ou tel élu.

C'est le racket des marchés publics, les prébendes de la famille Tibéri, les HLM de luxe des uns, les somptueuses résidences secondaires des autres, entretenues aux frais du contribuable... Et même des falsifications de listes électorales destinées à assurer la victoire de la majorité chiraquienne à l'Hôtel de Ville.

Dans *La Razzia*, Alain Guédé et Hervé Liffra décrivaient les premiers éléments d'un système de fausses factures centré sur la mairie de Paris. Aujourd'hui, les juges n'ont jamais été si près de la vérité. Ils n'en sont que plus dangereux pour un pouvoir qui prend désormais tous les risques pour les bâillonner. Et l'Élysée veille directement au silence des Chiraquiens qui ne se reconnaissent plus dans cette Chiraquie-là : Claude-Annick Tissot, la « Madame Propre » de la région Ile-de-France, en a fait l'amère expérience.

Fluctuat nec mergitur – elle flotte mais ne coule pas – proclame la devise de la Ville de Paris. En cette fin d'année 1996, de nouvelles voies d'eau s'ouvrent dans la coque. Et le naufrage du navire municipal menace celui qui en fut, dix-huit ans durant, le capitaine.

Alain Guédé et Hervé Liffra sont journalistes au Canard Enchaîné. En 1995, ils ont publié chez Stock La Razzia, enquête sur les fausses factures et les affaires immobilières du RPR.



96 · X
54-4699-2
130,00 TTC
Maquette Jérôme Fauchoux
Photo : © A. Gyori / Sygma

Participant d'une démarche de transmission de fictions ou de savoirs rendus difficiles d'accès par le temps, cette édition numérique redonne vie à une œuvre existant jusqu'alors uniquement sur un support imprimé, conformément à la loi n° 2012-287 du 1^{er} mars 2012 relative à l'exploitation des Livres Indisponibles du XX^e siècle.

Cette édition numérique a été réalisée à partir d'un support physique parfois ancien conservé au sein des collections de la Bibliothèque nationale de France, notamment au titre du dépôt légal. Elle peut donc reproduire, au-delà du texte lui-même, des éléments propres à l'exemplaire qui a servi à la numérisation.

Cette édition numérique a été fabriquée par la société FeniXX au format PDF.

Couverture :

Conception graphique — Coraline Mas-Prévoist
Programme de génération — Louis Eveillard
Typographie — Linux Libertine, Licence OFL

*

La société FeniXX diffuse cette édition numérique en accord avec l'éditeur du livre original, qui dispose d'une licence exclusive confiée par la Sofia — Société Française des Intérêts des Auteurs de l'Écrit — dans le cadre de la loi n° 2012-287 du 1^{er} mars 2012.